

REPubLIQUE ET



CANTON DE GENEVE

POUVOIR JUDICIAIRE

P/5421/01

ACJP/223/03

ARRÊT

DE LA COUR DE JUSTICE

Chambre pénale

AUDIENCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2003

Entre

Monsieur Pascal DIETHELM,

Monsieur Jean-Charles RIELLE, comparant tous deux par Mmes Christian PIRKER et Charles PONCET, avocats, avec élection de domicile en l'étude de Me Christian Pirker, place du Molard 7, case postale 3534, 1211 Genève 3, parties appelantes d'un jugement rendu par le Tribunal de police le 24 mai 2002,

d'une part,

et

LE PROCUREUR GENERAL de la République et canton de Genève, en son Parquet, Palais de justice, place du Bourg-de-Four à Genève,

Monsieur Ragnar RYLANDER, comparant par Mmes David BITTON et Michel HALPERIN, avocats, avec élection de domicile en l'étude de Me Michel Halperin, avenue Léon-Gaud 5, 1206 Genève, parties intimées,

d'autre part,

cause renvoyée par ATF du 17 avril 2003.

EN FAIT

A. Par jugement du 24 mai 2002, notifié le même jour, le Tribunal de police a reconnu Jean-Charles Rielle et Pascal Diethelm coupables de diffamation (art. 173 CP), pour avoir rédigé, puis diffusé, lors d'une conférence de presse tenue à Genève le 29 mars 2001, un communiqué dans lequel Ragnar Rylander était présenté comme un fraudeur à la solde des cigarettiers, auteur principal d'une "fraude scientifique sans précédent", "secrètement employé par Philip Morris USA" et "l'un des consultants les plus grassement payés de Philip Morris". Jean-Charles Rielle et Pascal Diethelm ont été condamnés chacun à une amende de 4'000 fr., au paiement d'un montant de 4'000 fr. à titre de participation aux honoraires d'avocat de Ragnar Rylander, partie civile, ainsi qu'aux frais de la procédure, s'élevant à 1'750 fr., y compris un émolument de jugement de 400 fr. En revanche le Tribunal de police a débouté Ragnar Rylander de ses prétentions civiles ainsi que de ses conclusions relatives à la publication du jugement.

Sur appel de Jean-Charles Rielle et Pascal Diethelm, la Chambre pénale, par arrêt du 13 janvier 2003, a retenu que les appelants avaient apporté la preuve de la vérité de leurs affirmations diffamatoires, à l'exception de celle présentant Ragnar Rylander comme acteur d'une "fraude scientifique sans précédent", et les a condamnés à une amende de 1'000 fr. chacun ainsi qu'aux frais de la procédure comprenant un émolument de 2'500 fr., les dépens étant compensés.

Le 17 avril 2003, le Tribunal fédéral, statuant sur recours de droit public de Jean-Charles Rielle et Pascal Diethelm, a annulé l'arrêt du 13 janvier 2003 et a renvoyé la cause à la Chambre pénale pour nouvelle décision, considérant que la motivation relative aux éléments de preuve concernant l'allégation de "fraude scientifique sans précédent" n'était pas compréhensible par rapport aux autres éléments pris en compte.

A l'audience du 26 août 2003, devant la Chambre pénale, Jean-Charles Rielle et Pascal Diethelm ont conclu à leur acquittement, avec suite de dépens, considérant avoir apporté la preuve de la vérité de toutes les allégations retenues dans les feuilles d'envoi du Ministère public du 15 mai 2001.

Ragnar Rylander a conclu à la confirmation du jugement, avec suite de dépens, et à la publication de l'arrêt, notamment sur les sites Internet des associations dont Jean-Charles Rielle et Pascal Diethelm étaient responsables.

Le Procureur général a conclu à la confirmation du jugement entrepris.

L'argumentation des parties sera examinée ci-après, dans la mesure utile.

B. a) Lors de la conférence de presse incriminée, Jean-Charles Rielle et Pascal Diethelm ont diffusé un communiqué rédigé par leurs soins et intitulé :

"Genève, plate-forme d'une fraude scientifique sans précédent : des documents nominatifs accablants sur les activités du Professeur <genevois> Ragnar Rylander !".

Dans ce communiqué, ils ont reproché, en substance, à Ragnar Rylander d'avoir été, pendant plus de 25 ans, "secrètement employé par Philip Morris USA et payé par les Fabriques de Tabac Réunies (Neuchâtel)", tout en assumant la charge de collaborateur permanent de l'Institut de Médecine Sociale et Préventive et de responsable de plusieurs thèmes de recherche dudit institut sur l'alimentation et le mode de vie, dont un sur le tabagisme passif. Pour Jean-Charles Rielle et Pascal Diethelm, "la conclusion d'un des projets du Professeur Rylander sur les infections respiratoires chez les jeunes enfants et facteurs de l'environnement <la fumée de tabac ne modifie pas les risques de maladie chez les jeunes enfants> laisse pantois" et tend à "remettre en cause l'objectivité de ces travaux lorsqu'on apprend que Ragnar Rylander était l'un des consultants les plus grassement payés de Philip Morris".

Sur les trois pages du communiqué sont décrites les relations - alléguées - entre Ragnar Rylander et Philip Morris USA, ci-après Philip Morris.

A la fin du communiqué, Jean-Charles Rielle et Pascal Diethelm ont notamment demandé qu'une enquête soit ordonnée au sein de l'Université de Genève concernant les activités de Ragnar Rylander, qu'un "moratoire soit immédiatement ordonné sur toutes les études en cours reposant ou faisant référence de près ou de loin aux études de Ragnar Rylander", que le rectorat de l'Université de Genève dénonce publiquement les études de Ragnar Rylander auprès des revues scientifiques et que les titres universitaires attribués à Genève à Ragnar Rylander soient annulés.

b) Ragnar Rylander, médecin environnementaliste ayant été chercheur et enseignant auprès de divers instituts et universités, notamment aux Universités de Stockholm, Göteborg et Genève, a déposé plainte pénale le 18 avril 2001 du chef de diffamation, voire de calomnie, contre Jean-Charles Rielle et Pascal Diethelm. Il a expliqué, en substance, n'avoir jamais été employé par Philip Morris, n'avoir jamais orienté ses recherches en fonction des desiderata des cigarettiers et notamment de Philip Morris, moyennant le financement de ses travaux, n'avoir jamais accordé à Philip Morris un droit de regard ou permis une quelconque influence sur ses

recherches; quant à ses travaux sur le tabac, ils ne représentaient qu'environ 10% de l'ensemble de ses recherches et publications.

c) Selon feuilles d'envoi du 15 mai 2001, il est reproché à Jean-Charles Rielle et Pascal Diethelm d'avoir porté atteinte à l'honneur de Ragnar Rylander en faisant apparaître ce dernier comme un scientifique méprisable et vénal pour être responsable d'une "fraude scientifique sans précédent", avoir été "secrètement employé par Philip Morris USA" et avoir été "l'un des consultants les plus grassement payés de Philip Morris".

d) La chronologie des relations entre Ragnar Rylander et Philip Morris s'établit comme suit sur la base des pièces produites par Jean-Charles Rielle et Pascal Diethelm et provenant pour l'essentiel des sites Internet de Philip Morris sous l'adresse www.pmdocs.com et de l'industrie du tabac sous l'adresse www.tobaccoarchives.com.

Au début des années 1970, Philip Morris a fait l'acquisition du laboratoire INBIFO (Institut für industrielle und biologische Forschung) à Cologne (Allemagne). Il s'agissait, selon le président de Philip Morris, de disposer d'un endroit où Philip Morris pouvait faire certaines recherches qu'elle répugnait à faire aux Etats-Unis. L'utilisation d'INBIFO permettrait de garantir la confidentialité par rapport à ces recherches et leurs résultats. Il ne devait pas y avoir de contact direct entre Philip Morris et INBIFO, les Fabriques de Tabacs Réunies à Neuchâtel (FTR), filiale de Philip Morris, faisant office d'intermédiaire.

En juillet 1972, des discussions ont eu lieu entre Philip Morris et Ragnar Rylander concernant une collaboration, ce dernier souhaitant devenir consultant, de préférence d'une seule entreprise (one commitment only), cette relation devant toutefois rester confidentielle (all our joint work would be formally tied to a paragraph on secrecy). Philip Morris s'est montré intéressé à confier à Ragnar Rylander la charge de représentant d'INBIFO, à temps partiel (trois jours par mois) pour une rémunération de 250 US\$ par jour, frais en plus. Cette rétribution serait payée par FTR et Ragnar Rylander pourrait continuer de travailler avec des organismes non commerciaux, tels l'Organisation mondiale de la santé.

Un mémorandum adressé à Helmut Wakeham, Vice-Président du Centre de recherches de Philip Morris à Richmond (Virginie/USA), le 18 septembre 1972, par Thomas Osdene, alors collaborateur scientifique de ce centre, décrit les tâches du coordinateur – la fonction destinée à Ragnar Rylander – entre INBIFO et Philip Morris, parmi lesquelles celles d'autoriser les dépenses pour des projets de recherches, de transmettre les rapports techniques périodiques à Philip Morris et de conseiller Philip Morris par rapport aux projets d'INBIFO. Selon ce document, la décision d'autoriser un projet revenait à Philip Morris seul, le coordinateur étant informé des

décisions. INBIFO faisait rapport mensuellement à Philip Morris au sujet de chaque projet.

Courant novembre 1972, Ragnar Rylander a fait savoir à Helmut Wakeham qu'il transférerait ses activités de recherche à Genève dès le début de l'année 1973 et qu'il acceptait la proposition de travailler pour INBIFO dès le 1er janvier de la même année.

Par contrat du 7 décembre 1972, Philip Morris et Ragnar Rylander ont formalisé leur accord.

Durant l'été 1973, Ragnar Rylander a proposé d'organiser un symposium consacré aux effets de la fumée de tabac sur les non-fumeurs. Cette proposition a été très favorablement accueillie par le Centre de recherches de Richmond qui a conseillé à Philip Morris de soutenir ce symposium en accordant à l'Université de Genève un montant de 30'000 US\$ (The report from the proposed conference could be invaluable in putting some sense into the legislative drive to restrict smoking in public places, and the sooner the better.... Time is important! It is easier to prevent laws than to repeal them). Le 9 juillet 1973, Helmut Wakeham a fait savoir à Ragnar Rylander que Philip Morris Europe soutiendrait vraisemblablement le symposium.

En août 1973, Ragnar Rylander a été invité à rencontrer à New York David Hardy, un avocat représentant les intérêts de l'industrie du tabac dans le cadre de procédures judiciaires liées à la santé (a trial lawyer for the industry on smoking and health law suits), lequel était d'avis qu'il y avait déjà assez de publications soutenant la position de l'industrie du tabac - que fumer était sans danger pour les non-fumeurs - et qu'il n'était pas dans l'intérêt de cette industrie de soutenir une manifestation pouvant aboutir à la conclusion qu'il existait un danger pour les non-fumeurs (Not everyone agrees with this position so there is hope of convincing Mr. Hardy, as an influential advocate among the industry lawyers, of the potential benefits from holding the Workshop as you proposed). Ragnar Rylander a promis de faire son possible pour convaincre David Hardy de l'utilité du Symposium, considérant qu'il était nécessaire de rassembler toute information adéquate compte tenu notamment d'un rapport récent fourni à l'Office national de la santé de Suède. Selon ce rapport, les émanations de CO par les cigarettes constituaient un important problème dans l'environnement fermé. Quand bien même cette conclusion était en contradiction avec les données retenues dans la littérature, elle avait déjà suscité beaucoup d'attention et conduit à des discussions visant à protéger la population à risques (CO from the cigarettes constitutes an important problem for the enclosed environment. Although this conclusion is contradictory to the data in the literature, it has already received much attention and the protection of special risk groups is discussed).

Le 25 septembre 1973, Ragnar Rylander s'est dit ravi que des arrangements pouvaient être faits en vue d'avancer dans l'organisation d'un séminaire concernant les effets de la fumée de tabac sur les non-fumeurs (arrangements could be made to go ahead with the workshop on smoking effects on the non smokers) et a adressé à Donald Hoel, associé de l'étude Shook, Hardy and Bacon, la liste provisoire des participants qui pouvait être complétée selon les souhaits de l'avocat.

Dans ce contexte, Ragnar Rylander a reçu, le 1^{er} octobre 1973, un courrier du Dr W. Dublin, du "Veterans Administration Hospital" de Martinez (Californie/USA), qui a exprimé l'avis que le problème de la fumée de tabac dans des locaux fermés était l'un des problèmes de santé publique les plus urgents à traiter; des expériences avaient démontré les effets négatifs de quantités de fumée peu importantes, notamment sur les enfants exposés à la fumée de leurs parents (Smoke is not acceptable within any contained area in which non-smokers are found).

Ragnar Rylander a transmis ce courrier à Donald Hoel à qui il a demandé s'il était opportun d'inviter le Dr Dublin à participer au Symposium (Even if he appears to be somewhat biased it is probably important to balance the participation list so that we will not be accused of having chosen only one category of people).

Il n'apparaît pas que le Dr Dublin ait été invité à ce symposium qui a constitué un succès, selon ce que Ragnar Rylander a rapporté plus tard à Donald Hoel, – des discussions très intéressantes, pas de déclarations émotionnelles (very competent discussions, no emotional declarations) –, l'invitant à le rencontrer pour discuter des documents de synthèse établis après la manifestation.

Dans un courrier produit partiellement, Helmut Wakeham a dit se réjouir de lire le rapport de synthèse. Il espérait obtenir un document permettant de calmer une certaine hystérie concernant le sujet. Sa préoccupation principale était l'évolution de la législation de certains gouvernements locaux visant à instaurer certaines restrictions aux fumeurs (We hope it will provide us with a document we can use to quiet some of the hysteria on the subject. Our main concern is the legislation restricting smokers now being passed in some of the local governments in the USA).

En août 1974, Ragnar Rylander a adressé le projet de rapport de synthèse – dernière version – à Helmut Wakeham (« Je serais content de pouvoir disposer de vos commentaires et suggestions d'adjonctions ou de suppressions ». "I would be very grateful for your comments and suggestions for additions or deletions. Please be critical as this paper is going to be an important part of the Workshop proceedings").

Un échange de notes des mois d'août et de septembre 1974 fait apparaître que Ragnar Rylander a soumis à Philip Morris et Don Hoel, pour correction, un compte rendu des travaux du Symposium – par ailleurs préparé par un "ghost writer" - destiné à la Revue "Science". Raymond Fagan, collaborateur scientifique (principal) du Centre de recherches de Philip Morris, a ainsi proposé à Ragnar Rylander, le 12 septembre 1974, d'ajouter un paragraphe ainsi libellé :

"Selon mon opinion, des non-fumeurs en bonne santé exposés à la fumée de tabac ne courent aucun danger quantifiable de développer des affections pulmonaires. Je ne pense pas non plus que le CO généré par les cigarettes présente un danger majeur pour la santé des non-fumeurs. Il est certes vrai que la fumée de tabac incommode certaines personnes pour des raisons qui ne sont pas encore élucidées. Ce type de réactions peut être provoqué par des allergies, des facteurs psychologiques ou un simple dégoût, mais il s'agit d'une réalité. Entre ces extrêmes, il y a une foule de questions sans réponse. Dans un tel vide scientifique, il est légitime de se demander s'il est justifié de prendre des mesures aussi drastiques que d'interdire arbitrairement la fumée dans des lieux publics ou encore de séparer fumeurs et non-fumeurs. Tant que des résultats fiables concernant cette problématique ne sont pas disponibles, il convient d'inviter les fumeurs à tenir compte de la gêne possible des non-fumeurs". (It is my opinion that healthy non-smokers exposed to typical levels of environmental tobacco smoke run no substantial risk of thereby developing chronic pulmonary diseases. Furthermore, I do not believe CO generated by cigarettes presents any kind of major health danger to exposed non-smokers. On the other hand, it is undeniable that cigarette smoke irritates some people for reason(s) not yet clear. The effect may be due to allergy, psychological association, or simple distaste, but in any event, it is real. Between these extremes lies a host of unanswered questions. Within such a scientific vacuum one may legitimately question the wisdom of taking such drastic steps as the arbitrary banning of smoking or segregation of smokers in public places. Until more reliable information becomes available, the best course of action is to urge smokers to exercise appropriate courtesies and to inform them of the irritating nature smoke can have in certain circumstances for some persons).

Ragnar Rylander a répondu à Raymond Fagan qu'il était d'accord sur le fond avec le point de vue ainsi exprimé, lequel correspondait aux souhaits notamment des avocats, mais qu'il considérait comme inopportun d'inclure ce paragraphe dans l'article, car il pourrait provoquer des réactions de la part de certains participants au Symposium, de nature à mettre en péril tout le concept qui est derrière ce séminaire (This would in term mean that the whole concept behind the workshop would be endangered).

Helmut Wakeham a pour sa part émis l'avis qu'il convenait de choisir soigneusement les personnes auxquelles reviendrait le rôle de critiques de ce compte rendu (referees for this paper).

Les travaux du Symposium ont en outre fait l'objet d'une publication dans le "Scandinavian Journal of Respiratory Diseases". La préface indique que le Symposium a bénéficié du soutien financier des FTR à concurrence de 30'000 US\$.

Dès janvier 1977, Philip Morris a lancé l'idée d'un 2^e Symposium, considérant qu'il était opportun de l'organiser par l'intermédiaire d'un organisme tel qu'une université (Vous vous souvenez du séminaire de Rylander aux Bermudes que nous avons financés par l'intermédiaire de l'Université de Genève)-(You recall Rylander's Workshop in Bermuda sponsored by us through the University of Geneva).

Dans un courrier du Centre de recherches de Richmond du 31 mars 1977, il a été rappelé que Philip Morris USA devait éviter tout contact direct avec INBIFO; aussi, les échantillons et les données analytiques écrites devaient toujours être acheminées par FTR; si cette procédure ne convenait pas, il fallait envisager de créer une adresse postale fictive à Cologne pour la réception des échantillons.

En août 1977, Helmut Weakham est intervenu auprès d'un rédacteur du journal "Los Angeles Times", en rapport avec un article intitulé "Self-righeosness afflicts non smokers", pour rappeler les travaux du symposium organisé en 1973 et qui avait réuni d'éminents scientifiques autour du sujet de la fumée passive ainsi que l'avis du Professeur Ragnar Rylander, selon lequel le risque de développer une affection pulmonaire chronique en raison de l'exposition à la fumée de tabac était inexistant dans la population en général (that the risk for the development of chronicle pulmonary effects due to environmental tobacco smoke exposure is non-existent among the population in general).

Au mois de mai 1980, Donald Hoel a adressé à Ragnar Rylander plusieurs articles scientifiques consacrés aux effets de la fumée. Il a émis l'avis qu'un certain nombre de scientifiques ou autorités concernées pouvaient être influencés par ces articles en admettant ou en supposant que la fumée de cigarettes était véritablement dangereuse pour la santé des non-fumeurs (I feel sure that many scientific and lay authorities will possibly be influenced by these papers in assuming or believing that environmental tobacco smoke is truly a health hazard to the non-smoker). Donald Hoel proposait ainsi à Ragnar Rylander une rencontre afin de discuter de ce qu'il considérait comme une nécessité, à savoir organiser un autre séminaire du type de celui des Bermudes concernant les effets de la fumée (about what I feel is the need for another Bermuda-type workshop on environmental tobacco smoke). Cette rencontre avait eu lieu début juillet 1981 et Ragnar Rylander avait suggéré que le Symposium ait lieu à Genève (Rylander prefers to conduct a closed seminar so as not to inhibit discussions among the experts, Memo du 27 juillet 1981).

En juillet 1981, Ragnar Rylander a demandé à Thomas Osdene, devenu directeur du Centre de recherches de Richmond, s'il devait s'inscrire comme participant à la Conférence Mondiale sur la fumée et la santé de Winnipeg. Il lui a été répondu qu'il était préférable qu'il ne s'inscrive pas à cette conférence (I believe that they are going worldwide, I would not recommend registering).

Suite à une nouvelle rencontre avec Ragnar Rylander, en août 1981, Donald Hoel a établi un mémorandum dont il ressort que le séminaire ne permettrait pas de délivrer à la fumée de cigarettes « un certificat de bonne santé ». En revanche, le Dr Rylander pensait être en mesure de communiquer aux participants un scepticisme sain par rapport à certaines revendications formulées par rapport à la fumée (The workshop could or would (not) be in a position to give environmental tobacco smoke a "clean bill of health". However, Dr. Rylander did believe that he could bring a healthy scepticism to the conference at some of the claims being made about environmental tobacco smoke). Le Dr Rylander était d'ailleurs d'avis que Genève était un terrain neutre pour les Américains tandis que la Floride pouvait accroître l'impression que l'industrie du tabac était impliquée dans ce séminaire (Florida might increase the attention given to the US industry as being involved with the conference.). Le Dr Rylander pensait qu'il n'était pas opportun de prendre comme "sponsor" le Tobacco Institute, qui passait pour le "bras militant" (lobbying arm) de l'industrie américaine du tabac. Le Dr Rylander était également d'accord de soumettre à Donald Hoel le projet de compte rendu de la conférence. Enfin, une liste provisoire des participants a été établie.

Une autre rencontre entre Donald Hoel et Ragnar Rylander a eu lieu en janvier 1982 pour trouver une alternative à un symposium dont la tenue paraissait alors inappropriée à ses clients (i. e. Philip Morris). Quelle que soit la formule, Ragnar Rylander avait toujours une préférence pour Genève, il n'avait pas de liste d'invités, mais n'entendait pas que des scientifiques comme Garfinkel ou Hirayama y participent (le premier n'étant pas agréé par Philip Morris).

Le deuxième symposium a finalement eu lieu à Genève du 15 au 17 mars 1983.

Selon un mémorandum du 29 mars 1983, il y avait eu un consensus parmi les participants quant à l'absence de preuve que la fumée des cigarettes pouvait provoquer un cancer des poumons et que la question de savoir si la fumée pouvait affecter la santé des jeunes enfants nécessitait des études supplémentaires sur la base de critères à déterminer (There is no evidence of environmental smoke causing lung cancer. The question whether it affects youngsters deserves further study following certain criteria which will be spelled out in the proceedings). Une rencontre était prévue entre Ragnar Rylander et Donald Hoel pour le mois de mai 1983 aux fins de discuter de la publication des

résultats du symposium. Dans un courrier du 22 août 1983, Ragnar Rylander a fait savoir à Thomas Osdene qu'il avait reçu tous les rapports des participants, de sorte que sa rencontre avec Donald Hoel se présentait bien. Dans ce courrier, Ragnar Rylander a précisé qu'il se rendrait dans les locaux d'INBIFO où il comptait trouver Bob Seligman. Il disposerait ainsi, à l'occasion de la rencontre à Richmond, de toutes les informations utiles de la part d'INBIFO et il souhaitait passer en revue toutes les activités menées à Göteborg en rapport avec la fumée et discuter le budget. L'article consacré à la problématique Fumer/Silica/Endotoxim était maintenant accepté pour la publication dans Toxicology. Ragnar Rylander a joint une copie du manuscrit dans sa version définitive précisant que des modifications mineures pouvaient encore être effectuées (At any event, I will have a full up date of INBIFO activities to discuss when we meet in Richmond. I would also like to review the smoke inhalation activities here in Gothenburg and discuss the budget. The article on Tobacco Smoking and Silica/Endotoxim is now accepted for publication in Toxicology. Enclosed please find a copy of the manuscript in its final version. Minor changes could still be included).

Le compte rendu du Symposium a finalement été publié à Genève en 1983, les éditeurs étant Ragnar Rylander et deux de ses collaborateurs. La préface indique que le Symposium a bénéficié du soutien financier du "Tobacco Institute" à Washington (USA), sans indication de montant.

Il ressort d'un courrier adressé le 17 avril 1984 par ledit Institut au Vice-président de R.J. Reynolds Tobacco Company que cette publication a été largement diffusée dans la presse spécialisée et qu'une demande devait être adressée à l'Université de Genève en vue de l'obtention de l'autorisation de la distribuer aux Etats-Unis, notamment aux membres du Congrès, aux organismes en charge des questions de santé et à la presse. Selon Don Hoel, qui était "le contact" avec Rylander, ce dernier était contrarié par la manière dont cette publication était exploitée par l'Institut et une solution à ce problème devait être trouvée (Don Hoel, who is our contact with Rylander, has reported that Rylander is concerned about this much exploitation by the Institute and we are still working on that problem).

Au printemps 1988, Ragnar Rylander a établi, dans le cadre de son activité au sein de l'Université de Gothenburg (Department of Environmental Hygiene) un document intitulé "Analysis of ETS information - evaluation strategies". Ce document constituait une synthèse des discussions qui avaient eu lieu au mois de mai 1988 avec le Dr Michael Lebowitz à Tucson (Arizona/USA) - il s'agissait d'un scientifique actif dans la recherche sur des maladies pulmonaires - concernant l'état des recherches et de l'information au sujet de la fumée passive (environmental tobacco smoke ETS). Ragnar Rylander y exposait que peu d'informations nouvelles avaient été obtenues durant les années écoulées, mais qu'une large étude épidémiologique avait été menée aux Etats-Unis concernant le rapport

entre la fumée passive et les affections cardio-vasculaires. Quand bien même un tel rapport n'était pas démontré et que le risque que la fumée passive avait de tels effets avait été jugé faible lors du Symposium à Genève, des voix s'élevaient maintenant pour affirmer que de tels effets existaient néanmoins. La conception que la fumée passive entraînait un risque accru de cancer des poumons et un risque accru d'infections pour les enfants était maintenant largement répandue malgré les faiblesses que comportaient les études qui avaient été consacrées à ces effets. C'était particulièrement vrai en ce qui concerne la relation avec les infections respiratoires supérieures chez l'enfant pour laquelle il n'existait pas de données consistantes (Although the evidence for such a relation was weak and the risk for such effects was judged to be extremely low at the Geneva ETS meeting, claims are now made for this effect to be of importance... The concepts that ETS is related to an increased risk for lung cancer (...) and an increased risk for infections among children, have now been broadly established in spite of the inherent weaknesses in many of the studies where such effects are studied. This is particularly true for the relation between upper respiratory infection in children where data are very inconsistent).

Fin août 1991, Ragnar Rylander a adressé à Thomas Osden, en vue d'une réunion à Richmond prévue pour fin septembre 1991, un résumé de différents projets qui pouvaient être d'intérêt. Il souhaitait l'approbation concernant le contenu et les objectifs de manière à pouvoir effectuer les ajustements et compléments (I would like your approval first concerning content and scope. Please let me know and I will make the necessary adjustments and additions).

Ainsi, une étude consacrée aux maladies respiratoires chez l'enfant montrait certes une relation entre le nombre de cigarettes fumées par la mère et la survenance de bronchites, mais une relation encore plus forte entre ces affections et la consommation de certains légumes verts avait été mise en évidence. Le projet paraissait très intéressant et les premières données permettaient de penser que les facteurs diététiques influençaient de manière égale, voire supérieure, l'apparition de problèmes respiratoires (But a stronger relationship was found between the same disease and consumption of certain vegetables... The project looks very promising as the first data suggest that diet factors may be of equal or even larger importance for children's respiratory disease than ETS).

Dans un courrier du 2 novembre 1991 adressé à Thomas Osden, Ragnar Rylander a expliqué que les données récoltées dans le cadre de l'étude consacrée aux enfants étaient extrêmement intéressantes; après corrections de la banque de données, il n'apparaissait plus de relation entre la fumée passive et la fréquence de maladies respiratoires supérieures; un lien étroit entre la consommation d'œufs, de fromage ainsi que de produits laitiers et la survenance de maladies respiratoires avait été découvert de manière surprenante (The data from the child study now start to look extremely interesting. After corrections in the data base, there is now no correlation between ETS exposures and the frequency of upper respiratory infections. There is

however, surprisingly, a very close relationship between consumption of eggs and cheese and milk products and respiratory disease).

Un bref compte rendu d'une réunion de l'Association des épidémiologistes de langue française (ADELF) du 26 mars 1992 indique, concernant les maladies respiratoires chez l'enfant et les facteurs de l'environnement, sujet traité par Ragnar Rylander et Isabelle Mégevand, que "les résultats préliminaires (nous) ont permis de trouver une corrélation entre la fumée passive chez les enfants et la fréquence des bronchites; certaines autres corrélations se dessinent, notamment entre une tendance à la toux et la consommation de légumes verts."

Toutefois, à peine deux mois plus tard, soit courant mai 1992, Ragnar Rylander, intervenant lors d'une conférence internationale de l'"American Thorax Society" (ATS) sur le sujet intitulé "Respiratory infection in children, ETS exposure, social factors and diet", et après avoir relaté les résultats d'un questionnaire rempli par les mères d'environ 90 enfants âgés entre 4 et 5 ans, a expliqué qu'il n'existait aucun lien significatif entre la fumée passive et l'une de ces maladies respiratoires (There were no significant relationships between ETS exposure and any of the respiratory diseases).

Au cours de l'été 1994, des discussions ont eu lieu entre Ragnar Rylander et Philip Morris en vue de la continuation de l'étude dont le but était de mieux évaluer l'importance relative des divers facteurs diététiques en rapport avec le cancer des poumons (for a continuation of the present study with the aim to further evaluate the relative importance of different dietary factors and lung cancer).

Par lettre du 25 septembre 1994, Ragnar Rylander a remercié Richard Carchman pour les discussions "magnifiques" qui s'étaient déroulées à Washington. Il avait appris, grâce à des données confidentielles du "National Cancer Institute", que lorsque l'apport de graisse était modifié, le risque lié à la fumée passive disparaissait. Selon Ragnar Rylander, il s'agissait là de bonnes nouvelles qui confortaient les projets du CIAR (Center of Indoor Air Research) (Thank you for great discussions in Washington last week. From confidential data at the National Cancer Institute, I learnt that when the intake of fat was corrected for, the risk due to ETS disappears. This is good news and supports our CIAR).

En juin 1997, FTR a demandé à Ragnar Rylander de rencontrer le Dr Ake Thorn, hygiéniste suédois, l'un de ses partenaires de longue date (one of the contacts we have made over the past few years), en vue d'une discussion concernant un sujet de recherches intéressant également FTR (Possibly a joint project could be developed that we would support.) Ragnar Rylander s'est alors adressé, le 23 juin 1997, à Richard Carchman auquel il a expliqué qu'il souhaitait certes collaborer, mais qu'il voyait dans une telle rencontre un possible conflit. Il avait toujours été très strict de ne faire rapport qu'à

Richmond et en particulier de ne pas s'engager dans les activités du groupe de Neuchâtel. Concernant ce projet spécifique, il n'avait eu de contact qu'avec Richmond et le CIAR. Il n'avait jamais été impliqué avec qui que ce soit de Philip Morris de manière à sauvegarder le plus possible l'image d'un chercheur indépendant. Cette façon de faire s'était avérée adéquate en toutes circonstances à l'exception de l'épisode "tarnish" qui l'avait obligé à rester en dehors de certaines instances en Suède et dans les USA et il n'avait eu aucun problème pour être engagé dans des travaux scientifiques ou pour enseigner au sein de l'"American Thoracic Society" (Whilst I will help out as much as possible, I see a potential conflict in the task. Throughout the years I have always been very strict to report to Richmond only and particularly not get engaged in the activities of the Neuchâtel Group. Also regarding specific project, I have also adhered uniquely to Richmond and to CIAR. Finally, I have never been involved with any Philip Morris executive in meetings or contacts with outside persons, to retain as far as possible the image as an independent scientist. So far this has worked very well except for a little "tarnish" that kept me out of certain committees here in Sweden and the US. There have been no problems to be engaged in scientific work or lecturing at the American Thoracic Society).

Un courrier "interoffice" du 10 juillet 1997, adressé à Richard Carchman (Philip Morris USA), décrit en plusieurs pages et avec tous les détails (rémunération, activités, domaines de compétence, articles et autres contributions scientifiques) la collaboration entre Philip Morris et Ragnar Rylander entre 1972 et 1996.

(Dr Ragnar Rylander, signed a consultant agreement with Philip Morris in 1972 as "our representative to INBIFO". At that time he was an Assistant Professor with The National Swedish Environment Protection Board. Dr Rylander is currently a Professor in the Department of Environmental Medicine, University of Gothenburg, Sweden. He is an expert in the area of Environmental Health Effects and continues to provide consulting services to Philip Morris USA R&D.

Fees (including travel expenses) range from : '\$2'500 (1972) to \$85'000 (1997)

Note: limited financial data available beginning in 1984.

Major contribution to R&D include:

- Visit INBIFO on a monthly basis to discuss scientific methods and product evaluation.
- Provide advice/expertise, e.g.

Cardiovascular disease

Pulmonary disease

Additional contributions to R&D include:

- Scientific presentations on the general situations regarding ETS include :
 - Swedish EPA workgroup of standard for nitrogen oxide
 - Australian Thoracic Society on Diet and Pulmonary Disease
 - Occupational Health authorities in Perth, Australia
 - Hearing by the Public Health Institute of Sweden on childhood allergies
 - Epidemiology meeting in Raleigh, NC
 - Lung Cancer workshop in China
- Host numerous international workshops :
 - e.g. Confounding Factors in Tobacco Smoke Related Research

- General consulting support :

Comments submitted on the progress of Alzheimer Study – to RAC
 Comments on Indoor Air Quality Proposed Rule by OSHA – to OSHA
 Interactions with scientist worldwide

- Training postdoctorals – e.g. China in the use of good epidemiological practices

In addition, Philip Morris has provided funds for various research activities at Geneva University since 1974. Dr. Rylander has been either the Principal Investigator in the research, or the administrator of these funds (He has a faculty appointment at the University).

Grant allocations range from: \$40'000 (1985) to \$80'000 (1997)

Note: limited financial data available beginning in 1984.

The following is a brief overview of PM R&D sponsored research work at Geneva :

1974-1984

Inhalation toxicology. Establishment of acute and chronic inhalation facilities. Methods to sample lung lavage and lung interstitial cells. Exposure to various organic dusts, carbon monoxide, bacterial endotoxin. In collaboration with the Department of environmental medicine at Gothenburg University exposure to cigarette smoke with focus on simultaneous exposure to other inhalants.

1983

Epidemiology studies. Establishment of epidemiological know-how, equipment and training.

1989-1997

Magnesium in drinking water. Investigations on the role for magnesium in drinking water for the risk for cardiovascular disease. Register studies, cohort studies in Geneva in collaboration with the department of internal medicine. Planning of intervention studies.

1987-1996

Environmental factors and respiratory infections in children. Elaboration of questionnaires with particular focus on dietary factors. Three field studies during the winter months with subsequent modifications of the epidemiological technique.

Outcomes include :

- peer reviewed publications
- presentation at scientific meetings
- scientific workshops – chair/participate

Note: Continuation of research funding for Geneva is scheduled for discussion at the August 15, 1997 SRRC meeting).

Concernant la rémunération de Ragnar Rylander, il ressort d'une note interne du 18 septembre 1984 valant budget des montants destinés aux consultants de Philip Morris que Ragnar Rylander devait percevoir 120'000 US\$ en 1986, 125'000 US\$ en 1987, 130'000 US\$ en 1988 et 135'000 US\$ en 1989. Les rémunérations prévues pour les autres consultants étaient très inférieures à ces chiffres; seules FTR et "American Health Foundation" devaient recevoir des montants plus élevés. Il est établi que Ragnar Rylander a touché 140'000 US\$ en 1989.

Selon un document confidentiel de Philip Morris, établi en juillet 1998, les rémunérations des divers consultants prévues pour l'année 1999

oscillaient entre 15'000 US\$ et 75'000 US\$. Quant à Ragnar Rylander, il devait percevoir 92'000 US\$, étant précisé que les salaires pour trois collaborateurs travaillant à plein temps pour Philip Morris s'élevaient respectivement à 116'800 US\$, 127'700 US\$ et 276'300 USD\$

S'agissant d'INBIFO, il convient de mentionner à titre d'exemple que, pour l'année 1989, Ragnar Rylander a approuvé un montant total de factures de 12'460'536 DM.

Le 5 février 1998, Ragnar Rylander a soumis à l'éditeur de la revue "European Journal of Public Health", en vue de sa publication, un article intitulé "Dietary habits for non-smoking females living with smokers or non-smokers". Dans sa demande, formée au nom de toutes les personnes ayant collaboré à la rédaction de l'article, Ragnar Rylander a affirmé qu'aucune partie de la recherche n'avait été financée par des sources susceptibles d'engendrer un conflit d'intérêts (No part of the reseach presented has been funded by sources that might lead to a conflict of interest).

L'article a été publié dans ladite revue en 1999. Il a suscité une réaction critique, publiée dans la revue au cours de l'année 2000. Plusieurs scientifiques ont ainsi demandé qu'il soit exigé des auteurs de tels articles qu'ils fournissent des indications complètes sur les liens qu'ils pouvaient entretenir avec l'industrie et qui pourraient conduire à un conflit d'intérêts. Selon ces scientifiques, le Professeur Rylander était connu pour sa longue collaboration avec le CIAR et des documents attestant dans le détail de sa longue association avec l'industrie du tabac faisaient maintenant partie du domaine public étant accessibles à chacun par l'Internet (Professor Rylander has a long history of collaboration with the CIAR and documents which describe in detail his long standing association with the tobacco industry are now in the public domain and can be accessed by anyone through the Internet.)

Interpellé le 28 mai 2001 par le rédacteur en chef de la revue concernant ses liens avec l'industrie du tabac, Ragnar Rylander a tenu à souligner, dans un courrier du 26 juin 2001, qu'il n'avait jamais été un consultant officiel de Philip Morris - aucun contrat n'avait été signé -, il n'avait jamais reçu de paiement régulier pour des prestations de consultant (seulement des frais de voyage et des indemnités journalières) et il n'avait jamais participé au développement de produits ou à des discussions de politique scientifique pour la société (Important to state that I was never a formal consultant to Philip Morris - non contract was signed, I never received a regular payment for consultancy as such (only travel and per diem) and I never participated in product development or company scientific policy discussions).

e) Les éléments pertinents suivants sont apparus au cours des enquêtes auxquelles le Tribunal de police et la Chambre pénale ont procédé.

- si l'Institut de médecine sociale et préventive de Genève avait su que Ragnar Rylander était lié à Philip Morris par un contrat de consultant, il lui aurait demandé de choisir entre cette activité et sa fonction au sein de l'Institut (témoin Rougement, directeur de l'IMSP).

- dès lors que, dans le domaine scientifique, rien n'est tout juste ou tout faux, blanc ou noir, il convient d'apprécier les résultats scientifiques de manière qualifiée pour les traduire dans le domaine de la prévention et de la santé publique. Il est important de savoir qui a mené les recherches et qui les a financées afin de connaître leur degré de crédibilité. S'agissant des recherches dans le domaine du tabac et les publications y relatives, elles sont filtrées par des avocats, qui autorisent ou n'autorisent pas les publications en fonction des résultats obtenus. De cette manière, les autorités de santé publique se fondent parfois sur des sources tronquées. Une des manières de l'industrie du tabac pour influencer l'opinion publique était d'organiser des symposiums scientifiques présentant une opinion favorable à l'industrie du tabac. Afin de parvenir à ce but, les participants à ces symposiums étaient triés sur le volet pour être globalement favorables à cette industrie (témoin Chung Yol Lee, médecin et chercheur, chargé de recherche par l'OMS sur le thème du tabagisme).

- à partir des années 1980, au moins trois études démontraient que l'effet d'une mauvaise alimentation sur le développement du cancer était faible par rapport à celui de la fumée passive. Ragnar Rylander, bien qu'au courant de ces travaux, n'en avait jamais fait état dans ses diverses publications. Concernant les symposiums de 1974 et 1983, organisés par Ragnar Rylander, la majorité des chercheurs participants entretenaient des liens étroits avec l'industrie du tabac (témoin Theodor Abelin, médecin et professeur ordinaire de médecine sociale et préventive, Vice-président de la Commission fédérale pour la prévention du tabagisme et Président de l'Association mondiale des professionnels de la santé publique).

- lorsqu'on initie une étude épidémiologique, les critères de base sont dictés par les spécialistes de l'étude. Il est absolument impératif de se tenir à ces critères tout au long de l'étude pour ensuite en analyser les résultats. Il n'est pas admissible de modifier en cours d'étude les paramètres pour se rapprocher de ce qu'on a l'intention d'obtenir comme résultat, car ce serait de la manipulation. Si un chercheur procède de la sorte, les résultats ne seraient plus crédibles (témoin Hubert Varonier, médecin, spécialisé en pédiatrie, allergologie et immunologie, ancien directeur adjoint du Service de santé de la jeunesse à Genève).

- une étude initiée en 1999 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) relative aux influences de l'industrie du tabac a démontré que celle-ci avait mis sur pied toute une gamme de stratégies afin d'interférer dans les actions de l'OMS concernant les problèmes en relation avec le tabagisme

en général. Une étude publiée en 1998 avait précédemment été menée par une agence spéciale de l'OMS, le Centre contre le cancer de Lyon, particulièrement sur les effets du tabagisme passif. Les industriels du tabac étaient intervenus très rapidement à l'encontre des chercheurs en les menaçant de ne pas financer cette étude et avaient essayé de faire reporter la publication du rapport. Les industriels du tabac avaient créé des sociétés ou des instituts dans le but de mener des débats publics sans que les médias ou la communauté scientifique n'aient connaissance du fait que ces sociétés ou instituts étaient en réalité liés à ces industries. Ainsi, l'élément clé était la transparence. Aussi longtemps qu'il était connu qu'une étude était financée par l'industrie du tabac, cela ne discréditait pas le chercheur ni sa recherche. En revanche, si cette transparence n'existait pas ou qu'elle n'était pas claire relativement au financement des études, cela pouvait engendrer un risque de confusion dans l'analyse des recherches (témoin Thomas Zeltner, médecin et juriste, directeur de l'Office fédéral de la santé publique).

- le fait que les recherches de Ragnar Rylander étaient financées par Philip Morris était une information classée "top secret". Quant à INBIFO, cet institut se trouvait intégralement sous le contrôle de Philip Morris. Les recherches faites par INBIFO étaient transmises à Philip Morris de manière extrêmement confidentielle par l'intermédiaire du professeur Ragnar Rylander. L'existence d'un lien direct entre la fumée passive et le cancer était connu par Philip Morris depuis 1965 en tout cas. Nonobstant ce lien, Philip Morris avait refusé d'en admettre la réalité jusqu'en l'an 2000. Le professeur Ragnar Rylander qui était au courant de cette réalité avait participé à ce déni. Plusieurs décisions américaines avaient condamné Philip Morris pour fraude en raison du fait que la réalité scientifique avait été cachée, mais aucun scientifique à titre personnel n'avait été condamné de ce fait (témoin William Farone, docteur en chimie physique et auteur de 77 articles scientifiques, spécialisé dans le domaine de la fumée passive et active en rapport avec le cancer, directeur de la recherche appliquée chez Philip Morris entre 1974 et 1986.)

- lors de la publication de l'article de Ragnar Rylander "Dietary habits for non-smoking females living with smokers or non-smokers" dans la revue "European Journal of Public Health", l'éditeur de celle-ci ignorait que le Centre pour la recherche sur l'air ambiant (CIAR) était financé par l'industrie du tabac; il avait reçu une lettre signée par Ragnar Rylander qui assurait que cette recherche n'était source d'aucun conflit d'intérêts. Il existait des règles uniformes concernant les conditions de publication d'articles dans des revues scientifiques ou d'intérêt public. Selon ces règles, les éventuels conflits d'intérêts devaient être mentionnés par les auteurs des articles qui souhaitaient les voir publier. Le financement d'une recherche ou d'un article par un ou des organismes intéressés aux résultats de la recherche constituait un conflit d'intérêts. La publication de l'article de Ragnar

Rylander avait effectivement déclenché une polémique suite à laquelle l'éditeur avait saisi le Comité d'éthique des publications. L'éditeur ignorait également que Ragnar Rylander était lié contractuellement à Philip Morris. Le Comité d'éthique était arrivé à la conclusion que le public devait être informé de la situation et qu'il fallait dénoncer Ragnar Rylander au Comité suédois de l'honnêteté, lequel se préoccupait de la sincérité en matière de publications médicales et scientifiques (témoin Martin Mc Kee, rédacteur en chef du "European Journal of Public Health").

f) Réagissant au communiqué de presse du 29 mars 2001, le doyen de la faculté de médecine de l'Université de Genève a demandé l'ouverture d'une enquête concernant la problématique des relations entre l'industrie du tabac et des chercheurs associés à l'Université. Le 2 avril 2001, le rectorat a constitué une commission d'enquête composée de trois doyens aux fins d'examiner la nature des liens entretenus par trois anciens professeurs ou chargés de cours, dont Ragnar Rylander, avec Philip Morris, de faire la lumière sur les faits dénoncés, d'identifier les financements ou fonds provenant de l'industrie du tabac ainsi que les travaux et recherches scientifiques soutenus par de tels fonds et d'établir si les personnes mises en cause s'étaient rendues coupables d'actes contraires aux règles de déontologie et d'éthique en vigueur à l'Université de Genève.

La commission d'enquête, qui n'a pas entendu les appelants ni demandé la production des pièces versées à la procédure pénale, a déposé son rapport le 25 juin 2001.

Sur la base de ce rapport a été établi un document daté du 6 novembre 2001 et intitulé : "Conclusions et mesures du rectorat faisant suite à la dénonciation sur l'existence de liens entre l'industrie du tabac et l'Université de Genève".

Les auteurs de ce document ont rappelé préliminairement que si le chercheur était libre de définir le sujet de ses recherches et de retenir la méthode scientifique qui lui semblait la plus appropriée, il ne pouvait faire abstraction de l'impact qu'auront ses recherches dans le contexte social, économique et politique. Il convenait ainsi de déterminer s'il était éthiquement et moralement admissible qu'un chercheur de l'Université soit financé par l'industrie du tabac. Un tel financement apparaissait comme acceptable en vertu des principes d'égalité et d'équité car toutes les branches de l'industrie devaient être traitées de la même manière et l'Université était un lieu où les recherches pouvaient être conduites de façon impartiale. En revanche, l'Université se devait aujourd'hui d'être plus circonspecte face au financement de sa recherche par l'industrie du tabac qui avait utilisé diverses stratégies pour discréditer des organisations

internationales telles que l'OMS et pour tenter d'infléchir les politiques nationales de protection de la santé publique. Ce rapport précise:

"En choisissant de se concentrer sur des facteurs tels que l'humidité de l'air ambiant et les habitudes alimentaires pour évaluer le développement du cancer du poumon et en concluant que ces facteurs pouvaient avoir un effet de confusion, le professeur Rylander et son équipe ne pouvaient ignorer que cette approche avait notamment pour conséquence de relativiser, voir de minimiser l'effet exercé par la fumée de tabac sur le développement de ces tumeurs et qu'elle risquait d'être utilisée par l'industrie du tabac pour mettre en doute la nocivité même du tabac pour la santé publique. De plus, si le choix proprement dit de ces thèmes de recherche n'est pas, aux yeux de la commission, critiquable sous l'angle éthique, la persistance de ce choix dans un contexte aussi exposé que celui des nuisances du tabac à la santé publique n'apparaît pas comme innocent à tous égards. On peut en effet s'interroger sur l'utilisation systématique d'une approche scientifique qui risque de minimiser l'influence de la fumée de tabac, diluant sans cesse ce dernier facteur parmi d'autres. La complexité du sujet, allié à son actualité politique, exigerait un meilleur respect de la pluralité méthodologique."

Toutefois, dès lors que l'Institut de médecine sociale et préventive avait été au courant des liens entre Ragnar Rylander et l'industrie du tabac, il assumait une certaine responsabilité en sa qualité d'organe de supervision. De plus, la comptabilité universitaire n'était pas en mesure d'évaluer si les versements effectués par Ragnar Rylander sur un compte de l'Institut corresponçait aux sommes dont il avait été crédité de la part de Philip Morris via son compte privé. A cet égard, le rapport relève:

"Pareille opacité, si elle a pu passer pour normale il y a vingt ans encore, n'est plus conforme à ce qui peut et doit être exigé de nos jours. Il convient cependant de constater ici que l'Université de Genève a accepté jusqu'à tout récemment des chèques privés de M. Rylander sans réagir."

Sur la base du rapport de la commission d'enquête et de son analyse, le rectorat a conclu que Ragnar Rylander n'avait probablement pas évalué à sa juste mesure les conséquences de ses travaux sur la société, mais qu'aucune manifestation de fraude scientifique n'avait pu être mise en évidence. Vu la responsabilité qui devait être imputée à la direction de l'Institut de médecine sociale et préventive, des mesures administratives s'imposaient en matière de devoir de surveillance et de financement de la recherche. Il était recommandé à tous les membres de l'université de ne plus accepter, en l'état et jusqu'à nouvelle décision, de financement nouveau provenant de l'industrie du tabac.

En septembre 2002, l'Université de Genève a mandaté le professeur Timothy Harding, directeur de l'Institut universitaire de médecine légale et président de la Commission d'éthique de la recherche à la Faculté de médecine, pour établir un complément de rapport en fonction des faits nouveaux apparus en rapport avec la procédure pénale.

L'Université a diffusé un communiqué de presse sur la base du rapport complémentaire postérieurement aux plaidoiries en appel en date du 21 octobre 2002.

C. Jean-Charles Rielle est né le 13 août 1952. Il est marié et a une fille majeure issue d'un précédent mariage. Il est médecin attaché au Service de santé de la jeunesse, codirecteur du Centre d'information et de prévention du tabagisme (Cipret), consultant auprès de l'Etat de Genève et juge assesseur au Tribunal de la jeunesse. Ses revenus mensuels oscillent entre 10'000 fr. et 12'000 fr. Il est propriétaire d'un appartement, pour lequel il a contracté une dette hypothécaire. Jean-Charles Rielle n'a pas d'antécédent judiciaire.

Pascal Diethelm est né le 1er décembre 1944. Il est marié et a une fille majeure. Economètre de formation, il a travaillé pendant trente ans à l'OMS, dont il est actuellement retraité. Depuis janvier 2000, il est directeur général d'une société active dans le développement de logiciels pour le marché de l'art. Cette activité lui rapporte environ 10'000 fr. par mois. Pascal Diethelm a fondé l'association OxyGenève, qui est active dans la défense des non-fumeurs et dont il est président. Il est propriétaire d'une villa. Il n'a pas d'antécédent judiciaire.

EN DROIT

1. La recevabilité de l'appel n'est pas discutée; elle a d'ailleurs déjà été admise (ACJP/12/03 du 13 janvier 2003 consid. 1).

2. a) Dans son arrêt du 13 janvier 2003, la Chambre pénale a admis que la preuve de la vérité avait été rapportée en ce qui concerne deux des trois éléments diffamatoires retenus dans les feuilles d'envoi du Procureur général, en ce sens que les appelants avaient prouvé que Ragnar Rylander "avait été secrètement employé par un fabricant de cigarettes" et qu'il était "l'un des consultants les plus grassement payés". Quand bien même le Tribunal fédéral a annulé l'arrêt du 13 janvier 2003 dans sa totalité, il ressort de l'arrêt de la Haute Cour que l'examen de la Chambre pénale est désormais limité à la question de la preuve de la vérité - rapportée ou non - de l'affirmation diffamatoire selon laquelle Genève était "la plate-forme d'une fraude scientifique sans précédent".

Les plaidoiries des parties, devant la Chambre pénale, en date du 26 août 2003, n'ont d'ailleurs porté que sur ce point.

b. Le Tribunal fédéral a précisé, à propos de la preuve de la vérité au sens de l'article 173 ch. 2 CP, que celle-ci était rapportée dans le cas concret

lorsque l'allégation de fait contenue dans l'expression critiquée était conforme à la vérité et que par conséquent le jugement de valeur était objectivement justifiable (ATF 121 IV 76 ss. = JT 1997 IV 75).

A (re)lire le communiqué de presse du 29 mars 2001, force est de constater qu'il reflète très largement et fidèlement les faits tels qu'ils viennent d'être décrits ci-dessus sur la base des nombreuses pièces produites dans la présente procédure, en particulier de la correspondance échangée entre Ragnar Rylander et Philip Morris, ses avocats, ou les organismes associés.

Ces pièces attestent d'une collaboration longue, étroite et fructueuse entre le chercheur et professeur Ragnar Rylander et l'un des acteurs majeurs de l'industrie du tabac. Il apparaît ainsi comme conforme à la vérité que Ragnar Rylander était bien lié contractuellement et pendant une longue durée à Philip Morris et qu'en affirmant n'avoir jamais été l'employé du cigarettier, Ragnar Rylander a joué sur les mots. Savoir s'il y a dans une situation donnée un conflit d'intérêts ne dépend évidemment pas de la seule existence d'un contrat de travail au sens technique du terme (art. 319 CO par exemple). En affirmant, en dernier lieu vis-à-vis de la revue "European Journal of Public Health", en 2001, qu'aucun contrat n'avait jamais été signé par lui et Philip Morris, Ragnar Rylander a menti.

Les passages de la correspondance échangée entre Ragnar Rylander et Philip Morris, respectivement les organismes associés, ainsi que leurs avocats américains, tels que reproduits dans la partie EN FAIT, montrent de façon claire que l'organisation des symposiums de 1974 et 1983 avait pour but principal de faire passer le message, tant aux chercheurs qu'au public, que les données disponibles concernant les effets néfastes de la fumée sur les non-fumeurs étaient insuffisantes et incertaines eu égard notamment à d'autres facteurs susceptibles d'influencer leur santé.

Certes, l'opinion publique a considérablement évolué durant les dernières décennies et tant les autorités que les particuliers ont pris conscience de la problématique de la fumée passive en tant que facteur affectant négativement la santé publique. Cela étant, la juxtaposition de la déclaration du témoin William Farone, ancien collaborateur de Philip Morris, selon lequel ce cigarettier connaissait depuis le milieu des années 1960 le lien entre la fumée et le cancer, et de l'opinion défendue par Ragnar Rylander notamment en 1992, devant l'"American Thorax Society", à savoir qu'il n'existait aucune relation significative entre la fumée passive et les affections respiratoires, montre à quel point l'industrie du tabac et, avec elle, certains chercheurs, ont contribué à maintenir cette opinion dans une ignorance profitable.

Selon la plupart des scientifiques entendus au cours des enquêtes, s'il est généralement accepté que des industries quelles qu'elles soient financent la recherche ou une partie substantielle de celle-ci, les ressources des universités étant notoirement insuffisantes, il est en revanche primordial que les liens d'intérêts soient connus.

Or, Ragnar Rylander n'a dit qu'une toute petite part de la vérité – le sponsoring par l'industrie du tabac des deux symposiums de 1974 et 1983 – en taisant tout le reste, soit en particulier son rôle au sein du laboratoire de recherches INBIFO, ses liens permanents avec les avocats de Philip Morris et le fait que ses écrits étaient régulièrement soumis à Philip Morris avant d'être publiés.

Dans de telles circonstances, la raison d'être du secret mis en place et maintenu par Ragnar Rylander et Philip Morris en ce qui concerne leurs relations "commerciales" s'explique aisément.

Les enquêtes ont démontré qu'en 1999 encore, la rédaction d'une revue scientifique telle le "European Journal of Public Health" ignorait les liens de Ragnar Rylander avec l'industrie du tabac et a cru à ses affirmations contraires.

Les éléments déjà mis en évidence dans son arrêt du 16 janvier 2003 et les éléments complémentaires qui viennent d'être évoqués amènent la Chambre pénale à admettre que les appelants n'ont pas exagéré en utilisant le terme de "fraude scientifique" pour qualifier ce double rôle de professeur dans le domaine de la médecine environnementale et de chercheur indépendant que Ragnar Rylander s'est attribué, d'une part, de collaborateur au service d'une industrie qui s'est toujours placée à l'opposé de la santé publique, d'autre part.

Cette conclusion n'est pas en contradiction avec la prise de position du Rectorat de l'Université de Genève du 6 novembre 2001. En effet, sans connaître les pièces figurant dans la procédure pénale, le Rectorat a considéré que Ragnar Rylander avait opéré un choix de ses thèmes de recherche et avait persisté dans ce choix sachant que son approche avait pour effet de minimiser les conséquences néfastes de la fumée sur la santé et que l'industrie du tabac exploiterait les résultats ainsi obtenus, ce qui était critiquable. Il faut en outre rappeler qu'une enquête complémentaire a été ouverte par le Rectorat en raison précisément de la présente procédure et des décisions de justice déjà rendues.

L'examen du communiqué de presse incriminé montre que l'expression de "fraude scientifique" ne vise que la tromperie de Ragnar Rylander concernant ses liens avec Philip Morris et non pas le fait, critiqué ultérieurement, qu'il a modifié une base de données afin que les résultats

d'une recherche correspondent aux résultats attendus, ainsi que cela ressort du propre courrier adressé par Ragnar Rylander le 2 novembre 1991 à Thomas Osden au sujet de l'étude consacrée à la fumée passive et les affections respiratoires chez les enfants.

Il n'y a toutefois pas de raison de restreindre l'expression de "fraude scientifique" au cas du chercheur qui fausse sciemment, d'une manière ou d'une autre, les résultats de ses travaux, dès lors que l'expression jugée diffamatoire doit être comprise dans le sens que lui attribuerait un destinataire non prévenu et qu'il s'agit de tenir compte du texte dans son ensemble (ATF 121 IV 76 consid. 2a/bb = JdT 1997 IV 75; 119 IV 44 consid. 2a).

En ce qui concerne le terme "sans précédent", il s'agit plus d'un jugement de valeur que d'un fait précis dont la preuve formelle doit être rapportée (Basler Kommentar, Riklin, n° 13 ad article 173 CP, Helbing & Lichtenhahn, 2003, ATF 102 IV 176, 180; 121 IV 76, 83).

Une tromperie qui s'est étendue, comme en l'espèce, sur une trentaine d'années et qui a été entretenue même au prix de mensonges – référence étant faite à la déclaration de Ragnar Rylander à la revue "European Journal of Public Health" concernant l'absence de conflit d'intérêts – mérite assurément le qualificatif ainsi utilisé.

Genève a bien été la plate-forme d'une fraude scientifique sans précédent dans la mesure où Ragnar Rylander a agi en sa qualité de professeur associé de l'Université, profitant de son rayonnement et n'hésitant pas à mettre la science au service de l'argent, au mépris de la mission confiée à cet établissement de droit public qui consiste en particulier à diffuser une culture fondée sur les connaissances scientifiques et à faire prendre conscience de la responsabilité que les enseignants assument envers la société.

Dès lors que le communiqué de presse ne visait que l'activité de Ragnar Rylander en rapport avec les questions intéressant l'industrie du tabac – laquelle ne représentait qu'environ 10% de ses activités scientifiques – l'argumentation contraire de la Chambre pénale telle qu'exprimée dans son arrêt du 13 janvier 2003 ne peut être maintenue.

Au demeurant, selon les "Exigences uniformes pour les manuscrits présentés aux revues biomédicales" élaborées par le Comité international des rédacteurs de revues médicales, "il y a conflit d'intérêts à l'égard d'un manuscrit donné lorsqu'un participant au processus d'examen critique par les pairs et de publication - auteur, examinateur, rédacteur - a des liens avec des activités qui pourraient influencer indûment sur son jugement. Peu importe que son

jugement soit affecté ou non en réalité. Les liens financiers avec l'industrie (p. ex. emploi, services de consultation, possession d'actions, honoraires, témoignages d'expert), qu'ils soient directs ou par l'entremise de membres de la famille immédiate, sont habituellement considérés comme les conflits d'intérêts les plus importants.

Après nouvelle analyse de l'ensemble du dossier, la Chambre pénale parvient ainsi à la conclusion que la preuve de la vérité a été rapportée également en ce qui concerne l'expression incriminée, celle-ci constituant à la fois un fait et un jugement de valeur.

L'appel sera ainsi admis, le jugement du Tribunal de police du 24 mai 2002 annulé et les appelants libérés des fins de la poursuite.

3. Ragnar Rylander qui succombe devra assumer les frais de la procédure.

Par ces motifs

La Cour :

Annule le jugement JTP/639/2002 (Chambre 2) rendu le 24 mai 2002 par le Tribunal de police dans la cause P/5421/2001.

Libère Jean-Charles Rielle et Pascal Diethelm des fins de la poursuite.

Condamne Ragnar Rylander aux frais de la procédure qui comprennent un émolument de 2'500 fr. ainsi qu'une indemnité de procédure de 10'000 fr. valant participation aux honoraires d'avocats de Jean-Charles Rielle et Pascal Diethelm.

Informe les parties qu'elles disposent d'un délai de trente jours dès réception du présent arrêt pour se pourvoir en nullité au Tribunal fédéral (art. 272 et 273 PPF).

La qualité et les autres conditions pour interjeter un pourvoi en nullité sont déterminées par les art. 268 ss PPF.

Siégeant :

Madame Renate Pfister-Liechti, présidente, Messieurs Laurent Kasper-Ansermet et Jacques Delieutraz, juges, Madame Joëlle Bottallo, greffière.

ETAT DE FRAIS

Procédure N° P/5421/2001

Total des frais du Tribunal de police : CHF 1'750.00

Bordereau de frais de la Chambre pénale :

Assignation	CHF	100.00
Frais postaux	CHF	30.00
Citation témoins	CHF	60.00
Indemnités aux témoins	CHF	0.00
Etat de frais	CHF	30.00
Emolument	CHF	2'500.00

Total frais de la Chambre pénale CHF 2'720.00

Total général (TP + Chambre pénale) CHF 4'470.00

A charge de Ragnar RYLANDER, partie civile

Article 6 du règlement fixant le tarif des frais et dépens en matière pénale.

Les parties, ou s'il est condamné, le plaignant, peuvent faire opposition à la taxation de l'état de frais de l'Etat ou à la taxation des dépens d'une partie, dans un délai de 30 jours dès la notification de la décision de condamnation aux frais ou dépens.

L'opposition est formée par requête écrite adressée à la Chambre pénale de la Cour de justice qui statue en dernier ressort, également sur ses propres taxations, après s'être au besoin renseignée auprès des autres juridictions et après avoir entendu l'opposant et les parties intéressées.

NB : La compétence de la Chambre pénale saisie d'une opposition à taxe se limite uniquement à l'examen de la quotité et au mode de calcul des frais et dépens.